

DÉLIBÉRATION N° 2021/~~A21~~

Portant approbation du compte administratif de la Ville de Dumbéa pour l'exercice 2020
du budget annexe du service de la collecte des déchets ménagers

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique le 28 avril 2021,
VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
VU la délibération n° 2013/492 du 20 décembre 2012, portant création du budget annexe du service
de la collecte des déchets ménagers,
VU la délibération n° 2020/75 du 12 février 2020, portant approbation du budget de la ville de Dumbéa
pour l'exercice 2020 - Budget annexe du service de collecte des déchets ménagers,
VU la délibération n° 2020/372 du 21 octobre 2020, portant décision modificative n°1 du budget unique
de l'exercice 2020 de la ville de Dumbéa - Budget annexe du service de la collecte des déchets
ménagers,
VU le compte de gestion du budget annexe du service de la collecte des déchets ménagers du
Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2020, transmis le 11 février 2021,
VU la délibération n° 2021/~~A21~~ du 28 avril 2021, donnant acte du compte de gestion du Trésorier de
la province Sud pour l'exercice 2020 - Budget annexe du service de la collecte des déchets
ménagers,
VU la note explicative de synthèse n° 2021/040 du 10 mars 2021,
La commission municipale intitulée « ressources et moyens » entendue en séance du 13 avril 2021,
Après en avoir délibéré,

D É C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Il est donné acte à Monsieur Georges Naturel, Maire de la Ville de Dumbéa, de la présentation faite de son
compte administratif 2020, budget annexe du service de la collecte des déchets ménagers.

ARTICLE 2 /

Sont constatées les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, relatives aux crédits à
reporter au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, et
aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

ARTICLE 3 /

Sont arrêtés les résultats de l'exécution du budget de l'exercice 2020 tels que présentés ci-après :

1) EXPLOITATION

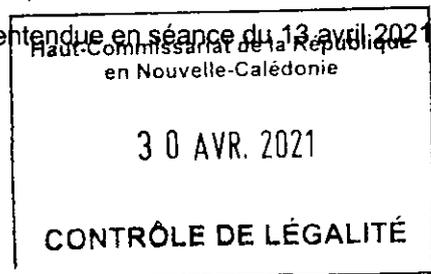
- Recettes d'exploitation	400 195 661 F.CFP
- Dépenses d'exploitation	388 560 367 F.CFP
- Résultat d'exploitation (excédent)	11 635 294 F.CFP

2) INVESTISSEMENT

- Recettes d'investissement	3 700 000 F.CFP
- Dépenses d'investissement	0 F.CFP
- Résultat d'investissement (excédent)	3 700 000 F.CFP

RESULTAT ANTERIEUR REPORTE

- Résultat d'exploitation (002)	62 323 171 F.CFP
- Résultat d'investissement (001)	10 756 932 F.CFP



RESULTAT DE CLOTURE 2020

-	Résultat d'exploitation (excédent)	73 958 465 F.CFP
-	Résultat d'investissement (excédent)	14 456 932 F.CFP
-	Résultat de clôture de l'exercice (excédent)	88 415 397 F.CFP

RESULTAT DE CLOTURE + RAR 2020

(Y COMPRIS RESTES A REALISER EN FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT- RAR)

-	Résultat de clôture de l'exercice (excédent)	88 415 397 F.CFP
-	Résultat RAR de la section d'investissement (déficit)	-3 360 000F.CFP
-	Résultat de clôture 2020 (excédent)	85 055 397 F.CFP

ARTICLE 4 /

Est reconnue la sincérité des restes à réaliser.

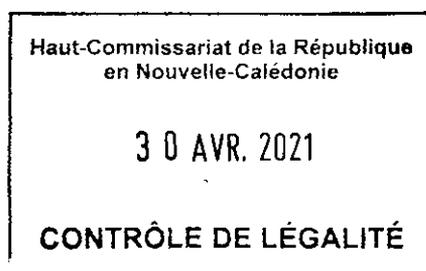
ARTICLE 5 /

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-2 du Code de Justice Administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 6 /

La présente délibération sera enregistrée, transmise au Trésorier de la province Sud, au Commissariat Délégué de la République pour la province Sud, et publiée par voie d'affichage.



DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 28 AVRIL 2021

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 28 AVRIL 2021

Le Président de séance,

Yeann LECOURIEUX

DESTINATAIRES :

SAS	-	1
D.A.F.	-	1
D.D.P.	-	1
S.A.G.	-	1
S.F.B.	-	1
AFFICHAGE	-	1
TRESORERIE PROVINCE SUD	-	1